

Décision N° 114 /2023

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -

Mise à disposition de locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon, deux espaces pour une superficie globale de 21.75 m² à Mesdames Alix SALSEDO et Christine ISSARTIAL pour exercer leur activité d'infirmière.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la vacance des locaux communaux situés au rez-de-chaussée de la Résidence du Mont-Andaon,

Vu la demande d'autorisation formulée par Madame Alix SALSEDO demeurant 1142 chemin de Vaujus 30650 Rochefort du Gard et Madame Christine ISSARTIAL demeurant 7 chemin de la Calvette 30650 Rochefort du Gard, afin de pouvoir utiliser ces locaux pour exercer leur activité,

DÉCIDE

D'autoriser la **révision du loyer** des locaux situés au rez-de-chaussée de la résidence du Mont-Andaon à Mesdames Alix SALSEDO et Christine ISSARTIAL à compter du **1^{er} juin 2023**, moyennant un loyer annuel ttc hors charges d'un montant de **3749,40 €** plus les fluides (eau, électricité,) qui seront calculés sur un tarif de 1,043 €/m²/mois soit **22.68 €**, payables mensuellement à terme échoir auprès du receveur municipal. Les modalités de cette mise à disposition figurent dans une convention signée entre la commune et Mesdames Alix SALSEDO et Christine ISSARTIAL.

Fait à Villeneuve lez Avignon,

Le 23-10-2023



Mme Le Maire

Pascal BORIES